



Licenciement économique en cours du regroupement Familiale

Par **yoan84**, le **01/12/2012** à **14:46**

Bonjour,

Je suis marié il y a quelques semaines. J'ai entamé une procédure de regroupement familiale.

Je suis en France depuis 12 ans. Ingénieur en CDI depuis 2 ans dans une société en informatique (je touche environ 2400 euros)

Suite à de sérieux problèmes dans ma société, un plan de licenciement économique de plusieurs personnes était engagé et j'en faisais, malheureusement, parti de ceux qui ont été licencié...

Malgré mon licenciement, mes allocations correspondent à 80% de mon salaire les 3 premiers mois et 70% pendant les 5 mois suivants donc je suis largement au dessus de Smic demandé lors demande.

Que dois je faire pour mon regroupement familiale ? dois je informer les différents organismes de mon nouveau statut? Est que la mairie ou l'OFII risque de vérifier mon nouveau statut de licencié économique et bloquer la procédure du regroupement familiale ?

Merci pour votre réponse